



LANORAIE

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance du 1^{er} octobre 2024, le conseil de la Municipalité de Lanoraie a adopté les projets de règlement suivants :

N° 1071-84-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-84-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin de corriger certaines erreurs cléricales »

- Ce projet de règlement a pour objet de revoir la numérotation de certains articles afin d'assurer une cohérence dans l'ordre où ils sont présentés.

N° 1071-85-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-85-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le développement secteur rue de Étangs (terrains rues du Noroît et Notre-Dame) et de modifier certaines dispositions relatives aux usages »

- Ce projet de règlement a pour objet de revoir les limites de la zone C3-1 afin de les faire correspondre aux limites du lot qu'elle couvre et revoir les dispositions applicables à cette zone, notamment quant aux usages permis et aux normes relatives à l'implantation, l'intégration et/ou l'architecture des ouvrages et bâtiments à construire.

N° 1071-86-2024 ayant pour titre « Règlement 1071-86-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 afin d'encadrer le projet de développement (prolongement rue Joseph-Alphonse-Lusignan), de modifier les dispositions sur le stationnement et d'ajouter une section relative aux projets intégrés »

- Ce projet de règlement a pour objet de préciser les limites des zones en fonction du plan de lotissement soumis; intégrer des dispositions relatives aux projets intégrés et aux habitations contiguës; revoir les dispositions applicables à cette zone, notamment quant aux usages permis et aux normes relatives à l'implantation, l'intégration et/ou l'architecture des ouvrages et bâtiments à construire.

Les projets de règlement 1071-85-2024 et 1071-86-2024 sont sujets à approbation référendaire.

Une séance publique de consultation aura lieu le mardi 5 novembre 2024, à 19 h 15, à la salle du conseil, au 57, rue Laroche. Au cours de cette séance, le maire ou un membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Ils sont disponibles pour consultation sur le site Web de la municipalité ou du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h, au bureau de la municipalité, au 57, rue Laroche.

DONNÉ à Lanoraie ce 7 octobre 2024.

Brigitte Beauparlant,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe